

CERTIFICAT

FENETRES ET PORTES-FENETRES BOIS
 À LA FRANÇAISE, OSCILLO-BATTANTES, FIXES, AVEC IMPOSTE.

COCOON

FCBA atteste la conformité des produits mentionnés sur le présent certificat au référentiel de certification NF297 dans sa version en vigueur dans les conditions prévues dans celui-ci et ses documents associés.

En vertu du présent certificat délivré par FCBA, AFNOR Certification accorde à :

La société **ATLANTEM INDUSTRIES SAS**
PARC D'ACTIVITÉ LA NIEL – BP 21
FR-56920 NOYAL PONTIVY

Usine de **FR-49307 CHOLET CEDEX**

le droit d'usage de la marque NF FENETRES BOIS pour les produits objets de ce certificat, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Certificat d'admission n° 297.12.080 du 29 mai 2012
Certificat d'extension n° 297.21.013 du 4 mars 2021
 (Annule et remplace le certificat n° 297.18.008 du 6 mars 2018)

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.
Le certificat en cours de validité peut être consulté à l'adresse suivante :
<https://www.fcba.fr/certifications/?fk=fenêtres>
pour en vérifier sa validité.

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

(Option NF Conception et Performance)

Conception : **Conforme selon DTC N° 16.009.297**

Classement A* E* V* :

- Fenêtres : **A*4 E*7B V*B2** (jusqu'à 235 cm)

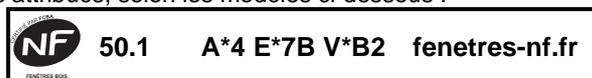
A*4 E*6B V*B2 (jusqu'à 250 cm)

- Portes-fenêtres : **A*4 E*7B V*B2**

Forces de manœuvre : **Classe 1**

Endurance : **Classe 1 avec 16 mm de verre**

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon les modèles ci-dessous :



Ce certificat comporte 3 pages.

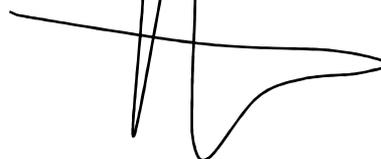
Correspondant (FCBA) :

Cécile OMS

Tél. : 05.56.43.63.00

Courriel : NF297@fcba.fr

Pour FCBA,
 Le Directeur Certification
 Alain HOCQUET



MENUISERIES CERTIFIÉES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées, et leurs classements. Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-après doivent comporter la marque NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 50.1

1. MARQUE NF :

1.1. CONCEPTION CERTIFIÉE :

La conception des menuiseries bois répond aux spécifications suivantes du référentiel NF 297 issues des normes NF P 23-305 et XP P 20 650-1 et 2 :

- **Classe d'emploi des bois :** essences de bois purgées d'aubier compatibles avec une classe d'emploi 3.2 sans traitement de préservation pour un usage en France métropolitaine. Liste des essences utilisées : BOSSÉ, CHÊNE, MOABI, MOVINGUI, SAPELLI.
- **Carrelets :** bois massifs et lamellés-collés aboutés certifiés CTB-LCA – emploi en menuiserie extérieure ou conformes à la NF EN 13307-1 et CEN/TS 13307-2.
- **Panneaux de soubassement :** panneaux sandwich avec parement extérieur certifié NF Contreplaqué extérieur CTBX ou équivalent.
- **Finitions :** produits conformes aux normes en vigueur. Systèmes de finition sous certification :
 - BOSSÉ – Protection provisoire transparente et Protection provisoire opaque
 - CHÊNE – Protection provisoire transparente et Protection provisoire opaque
 - MOABI – Protection provisoire transparente et Protection provisoire opaque
 - MOVINGUI – Protection provisoire transparente
 - SAPELLI – Protection provisoire opaqueLe délai de recouvrement maximum des finitions provisoires transparentes est de 3 mois, celui des finitions provisoires opaques est de 6 mois.
- **Vitrage :** vitrage certifié CEKAL ou issu d'une unité de fabrication bénéficiant d'un droit d'usage dans le cadre d'une certification du vitrage isolant.
- **Colles et mastics, profils d'étanchéité entre ouvrant et dormant, quincailleries, Profils métalliques :** produits conformes aux normes en vigueur.
- **Seuils et pièces d'appui autre que du bois :** seuil PMR à rupture de pont thermique ne relevant pas de la norme NF EN 14024.
- **Profils bois sur ouvrants et dormants, entailles d'entrées d'air, assemblages d'angles, mise en œuvre des vitrages :** conception conforme.
- **Caractéristiques mécaniques (contreventement, torsion statique, sécurité à la manœuvre, efficacité des arrêts d'ouverture, allèges n'assurant pas la sécurité des personnes) :** caractéristiques conformes.

1.2. PERFORMANCES CERTIFIÉES :

La certification NF des menuiseries objet du présent certificat porte sur les performances suivantes :

- Perméabilité à l'air (A*), Étanchéité à l'eau (E*), Résistance au vent (V*).
- Forces de manœuvre.
- Endurance.

Les classes obtenues pour ces caractéristiques sont indiquées en page 1 du présent certificat.

- Entrées d'air

Les entrées d'air mises en œuvre doivent être certifiées NF 205 « Ventilation Mécanique Contrôlée » ou CSTBat 35 « Ventilation Hygroréglable ».

- Grille dimensionnelle maximale (sans allège)

Les menuiseries sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifié et dans les situations pour lesquelles la méthode A de l'essai d'étanchéité à l'eau et/ou la classe 3 pour l'essai de résistance au vent ne sont pas requises.

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

- Tableau pour des mises en œuvre en neuf
- Passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormant

Type	H x L tableau (en cm)	S max (en m ²)
Fenêtre 1 vantail	235 x 100	3,53
	250 x 80	3,00
Fenêtre 2 vantaux	235 x 160	5,64
	250 x 140	5,25
Fenêtre 3 vantaux	235 x 210	7,40
Fenêtre 4 vantaux	235 x 280	9,87
Porte-Fenêtre 1 vantail	235 x 100	3,53
Porte-Fenêtre 2 vantaux	235 x 160	5,64
Porte-Fenêtre 3 vantaux	235 x 210	7,40
Porte-Fenêtre 4 vantaux	235 x 280	9,87
Fenêtre OB 1 vantail	175 x 120	3,15
Fenêtre OB 2 vantaux	215 x 140	4,51
Porte-Fenêtre OB 1 vantail	235 x 100	3,53
Porte-Fenêtre OB 2 vantaux	215 x 160	5,16
Châssis Fixe seul	235 x 280	9,87
Châssis Fixe latéral	235 x 175	6,17
Châssis Fixe en imposte *	175 x 235	6,17

* avec une hauteur totale maximale de 250 cm

Les performances A*E*V* certifiées sont valables dans la limite d'une surface inférieure ou égale à S max, avec la justification du maintien de la performance V* pour une dimension supérieure à H et/ou L sur la base d'un essai A*E*V* ou d'une note de calcul du titulaire.